

NOTRE FÉDÉRATION

BULLETIN de la FSU Cantal

Directeur de la publication : C. Nély
N°ISSN 1625-5240 N°CPPAPN 1017 S 07645
7 Place de la Paix 15000 AURILLAC – Tél. : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr | site : fsu15.fsu.fr

Imprimé par nos soins

Fédération Syndicale Unitaire

P

PRESSE
distribuée par
LAPOSTE

déposé le
22 / 09 / 22



Du 1^{er} au 8 décembre,
► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

Sommaire :

P2 : Édito (E. Burnouf)
P3 : Tract national grève du 29/09
P4 : Visuel Salaires | ATSEM – les revendications du SNUTER-FSU

A vos agendas !

CDFD
le 04 / 10 / 22
18h

dans les locaux de la FSU
à Aurillac ou en visio

ouvert à tou·tes les syndiqué·es
merci de signaler votre présence à la
Section Départementale → fsu15@fsu.fr

**Pour les salaires et la
justice sociale et
écologique, luttons !**



Union
syndicale
Solidaires

EN GRÈVE !
le jeudi 29 septembre

Édito

C'est avec émotion et fierté que j'écris ce premier édit de « NOTRE FÉDÉRATION » en tant que Secrétaire Départemental de la FSU 15. A mon clavier, mes premières pensées vont à notre camarade Lionel Maury. Je lui envoie, au nom de la FSU et de ses syndicats, un salut amical et fraternel, et je le remercie pour le travail accompli à la tête de la FSU 15 toutes ces années. A sa suite, je tâcherai de continuer à porter haut l'action fédérale, pour laquelle nous partageons un attachement profond.

Les extrêmes chaleurs de l'été n'ont pas freiné les ardeurs destructrices de l'exécutif.

3,5 %. C'est ce que nous valons aux yeux de la macronie au pouvoir. Pour l'augmentation générale du SMIC et des salaires, on repassera ; quant aux pensions, elles sont revalorisées à 4 %. Quelques miettes qui nous maintiennent loin du niveau d'inflation et qui n'enrayent en rien la paupérisation générale de la population.

Le discours de politique générale d'Élisabeth Borne du 7 juillet a tracé la voie d'une politique ultra-libérale qui n'augure rien de bon pour les services publics, nos métiers, nos missions et nos carrières. Le 25 août, Emmanuel Macron a porté la surenchère devant les Recteurs d'Académie à La Sorbonne. En parfait autocrate, il fit passer son ministre de l'Éducation Nationale pour une vulgaire marionnette devant une assemblée pourtant censée répondre à ses directives... « Autonomie des établissements scolaires » et mises en concurrence, conditionnement des dotations sur l'autel de « l'innovation » et des « projets » (!!!), conditionnement des rémunérations à l'acceptation de nouvelles « missions ». En résumé, l'expérience marseillaise s'étendra à tout le territoire dans l'unique but de détruire l'École publique pour mieux la privatiser.

La rentrée ne verra donc pas les températures sociales refroidir, et nous allons tout faire pour les maintenir à des niveaux records !

Alors après avoir vu couler des litres de sueur de nos fronts, ne laissons pas couler des litres de larmes de nos yeux. Pénuries, inflation, pour faire face, les travailleurs-ses doivent se lever collectivement pour exiger d'autres choix, pour exiger que l'argent soit pris où il est, et que ceux qui ont tant profité nous rendent notre dû !

Mobilisons-nous ! Par la grève, par la syndicalisation de nos collègues.

Emeric Burnouf
Secrétaire Départemental



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**



Communiqué de presse - Les Lilas le 29 août 2022

Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons !

En grève le 29 septembre !

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie appelle des mesures d'une toute autre ampleur que celles prises jusqu'à présent par le gouvernement. La loi dite « pouvoir d'achat » votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever

l'ensemble des rémunérations de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies. De même pour les retraité-es, les 4% de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la dégradation de la situation des retraité-es se poursuit.

Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une indexation du point d'indice sur les prix.

C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, et de la possibilité de vivre dignement de sa pension.

Pour le gouvernement, le partage des richesses n'est pas une option. Pour preuve, il refuse de rétablir l'impôt sur la fortune, il ne met pas en œuvre une taxe sur les superprofits que d'autres pays ont su imposer, il aggrave la logique d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique.

Par ailleurs, il annonce une nouvelle réforme des retraites qui exige de travailler davantage et qui pourrait conduire à amputer encore davantage le montant des pensions. Il veut également poursuivre la réforme de l'assurance chômage qui va à l'encontre du droit des travailleur-euses d'obtenir des indemnités chômeurs justes. De plus, la volonté de durcir les conditions d'obtention du RSA n'aura pour effet que d'affaiblir les conditions d'emploi de toutes et tous. Pour la FSU, l'injustice sociale n'est pas admissible, le partage des richesses est essentiel !

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à participer massivement à la journée de grèves et manifestations du 29 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle à laquelle appellent aussi la CGT et l'Union syndicale Solidaires.



GRÈVE ET MANIFESTATION

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

9h

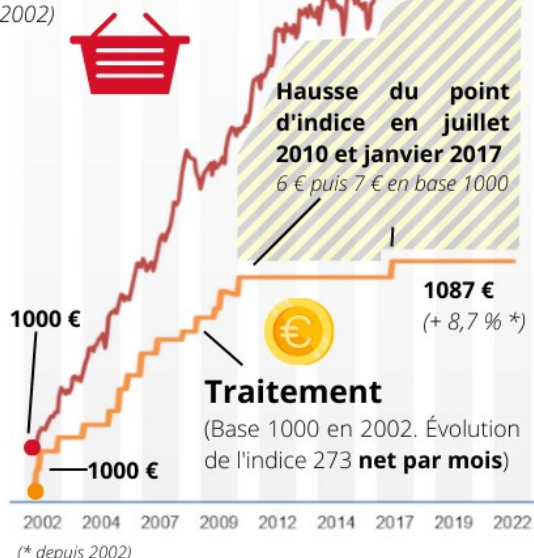
**Place des Droits de l'Humains
à Aurillac**

MAI
06/22

Traitement des fonctionnaires Quel rattrapage du pouvoir d'achat ?

Inflation

(Indice des prix à la consommation (hors tabac) évolution du prix d'un "panier" de 1000 € par mois (alimentation, habillement, logement, santé, transport, communication, ...), basé sur l'indice des prix à la consommation, base 1000 en 2002)



24 000 € : c'est ce qu'un fonctionnaire devrait avoir, en moyenne, sur un compte "rattrapage" pour compenser sa perte de pouvoir d'achat depuis 2010

Baisse par qualification

Ce qu'un fonctionnaire perd en euros net par mois depuis le gel de 2010 (* : PE, Certifié, PLP, P.EPS, PsyEN, CPE)

- 414 €	Inspecteur-trice / 3ème échelon
- 399 €	Maître de conférence / 4ème échelon
- 395 €	Personnel de direction / 5ème échelon
- 387 €	* HC / 2ème échelon
- 368 €	Agrégé-e / 8ème échelon
- 358 €	Catégorie A / 10ème échelon
- 346 €	* / 8ème échelon
- 309 €	Catégorie B / 13ème échelon
- 286 €	* / 4ème échelon
- 256 €	Cat C / 11ème
- 242 €	* - stagiaire



FSU - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
CC BY-NC-ND

Sources : insee.fr, fonction-publique.fr



LA FSU TERRITORIALE

Le lundi 29 août, le SNUTER-FSU a adressé un courrier aux ministres de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique pour demander l'ouverture de négociations sur la revalorisation statutaire du cadre d'emploi des ATSEM.

La FSU Territoriale aux côtés des ATSEM revendique :

- le passage en catégorie B dès maintenant ;
- une nouvelle revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% puis son indexation sur les évolutions du coût de la vie ;
- 1 ATSEM par classe ;
- la clarification de la double hiérarchie ;
- la reconnaissance de la pénibilité du métier ;
- la fin des temps non complets ;
- la fin des agent.e.s « faisant fonction » qui exercent alors qu'ils occupent un autre cadre d'emplois ;
- le remplacement en cas d'absence ;
- la traduction concrète de l'appartenance à la communauté éducative, reconnue dans le Code de l'Éducation, par la présence avec voix délibérative au conseil d'école ;
- une charte ATSEM nationale mise en place dans toutes les écoles et construite conjointement avec l'Éducation nationale, les ATSEM et les collectivités employeurs.